

Décision  
portant nomination  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS  
(ACMO)

---

DEC110371DR08

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC07A005DSI du nommant Alain MEUNIER directeur de l'unité de recherche n° UMR6269 HydrASA ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 18 janvier 2008 ;

Considérant que M Denis PAQUET a suivi les formations « Sécurité dans les laboratoires » et « Sécurité électrique » dans le cadre de la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO), organisées par la Délégation régionale CNRS Aquitaine et Poitou-Charentes les 10-11-12/06/1992 et les 14-15/09/1992 ;

#### Article 1

M. Denis PAQUET, TCE

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR6269, à compter du 01/01/2010.

M. Denis PAQUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Denis PAQUET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

#### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 2 mai 2011

La directrice de l'unité

Sabine PETIT

Visa du Président de l'université de Poitiers  
Jean-Pierre GESSON

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE  
Le 28/06/2011